

NOTE D'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023



Le Budget annexe « Gestion de l'Ecrin »

Si l'on considère que 2022 a été encore impacté par quelques restrictions sanitaires en début d'année, 2023 se présente comme le premier exercice de pleine exploitation qu'a connu l'équipement depuis sa création en 2019. Il pourra servir de base de référence pour les budgets à venir.

En 2023, au titre de sa programmation culturelle, l'Ecrin a accueilli 25 spectacles, parmi lesquels 3 relèvent du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) et 6 sont le fruit de coréalizations.

En mouvements budgétaires et tenant compte des différentes décisions modificatives intervenues, les prévisions budgétaires 2023 se sont élevées à 946 240,76 € en dépenses et en recettes.

En mouvements réels (hors résultat antérieur)

Mouvements réels hors résultats antérieurs	Prévisions réelles 2023		Réalizations réelles 2023		Taux d'exécution 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	53 150,00	-	50 560,36	-	95,13%	
Fonctionnement	839 744,86	892 090,00	775 550,21	827 801,47	92,36%	92,79%
Total	892 894,86	892 090,00	826 110,57	827 801,47	92,52%	92,79%

1- Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		BP 2023	Inscrit 2023	Réalisé 2023	Taux réalisation 2023
011	Charges à caractère général	473 350	500 345	455 686,56	91,1%
012	Charges de personnel	337 400	337 400	318 044,65	94,3%
014	Atténuation de produits				
65	Autres charges de gestion courantes		100,00		
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles		1 900,00	1 819,00	95,7%
Dépenses réelles en euros		810 750	839 744,86	775 550,21	92,4%

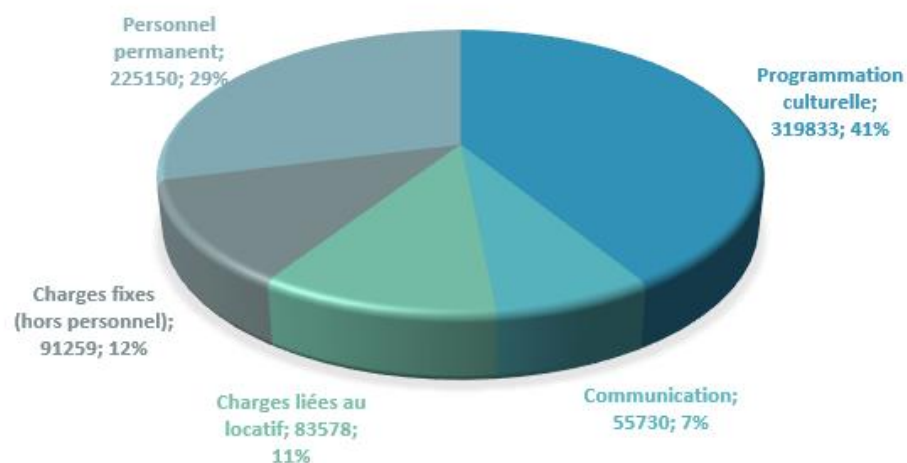
En mouvements réels, les dépenses de fonctionnement exécutées s'élèvent à 775,5 K€.

Elles présentent un taux d'exécution de 92,4 % des prévisions budgétaires (Budget primitif et décisions modificatives comprises).

Cette sous-réalisation des dépenses de fonctionnement a permis de dégager 64 K€ de crédits qui s'inscriront en diminution de la subvention d'équilibre versée par le budget principal. Deux facteurs principaux permettent de l'expliquer :

- Au niveau des charges à caractère général, sur les 47 K€ de dépenses énergétiques prévues, seules 26,3 K€ ont été réalisées grâce au bouclier énergétique mis en place par l'Etat (sachant que les frais d'électricité sont payés sur le budget général et remboursés par le budget annexe au compte 62871).
- Au niveau de la masse salariale, on note une sous consommation de 19 K€ qui correspond principalement à la période de vacance de la direction de l'établissement suite au départ de Hortense Bourguignon.

Composition des dépenses réelles de la section de fonctionnement



Le budget de fonctionnement en légère baisse d'une année sur l'autre, atteste de la maîtrise des coûts dans un environnement inflationniste, tout en garantissant une programmation culturelle aussi large, diversifiée et qualitative qu'en 2022

► **La politique culturelle** de la ville portée par l'Ecrin est de 319,8 K€ (dont 15,6 K€ fléchés sur le PEAC). Elle se décompose ainsi :

- Contrats de cession des artistes pour 207,3 K€,
- Recrutement d'intermittents du spectacle pour 61,1 K€,
- Frais d'accueil, de restauration et d'hébergement des artistes pour 23,5 K€,
- Location de matériels pour 13,2 K€,
- Impôts et taxes pour 14,7 K€.

► **Les frais de communication** baissent de 11,4 % d'une année sur l'autre. Ils permettent de financer les campagnes de communication, l'animation des médias sociaux, la conception du programme et la présentation de l'inauguration de la saison 2024.

► **La masse salariale** (personnel permanent) baisse légèrement à 225 K€ mais représente toujours 29 % des charges de fonctionnement de la structure.

► **Les charges fixes hors personnel** n'ont augmenté que de 6 K€ par rapport à 2022, témoignant d'une certaine maîtrise des dépenses dans un contexte inflationniste.

En effet, dans cette rubrique, le poste « remboursement de frais à la collectivité » augmente de 11,7 K€ car, si les dépenses énergétiques ont vu leur expansion freinée par le bouclier énergétique, elles s'élèvent toutefois à 26,3 K€ en 2023 contre 9,5 K€ en 2022.

► Enfin, **les charges liées à l'activité de location de salle** s'élèvent à 83,6 K€ en 2023. Elles se composent de prestations de régie, de sécurité et de surveillance liées à l'accueil d'événements pour 51,9 K€ et d'embauche d'intermittents pour 31,7 K€.

2- Les recettes de fonctionnement

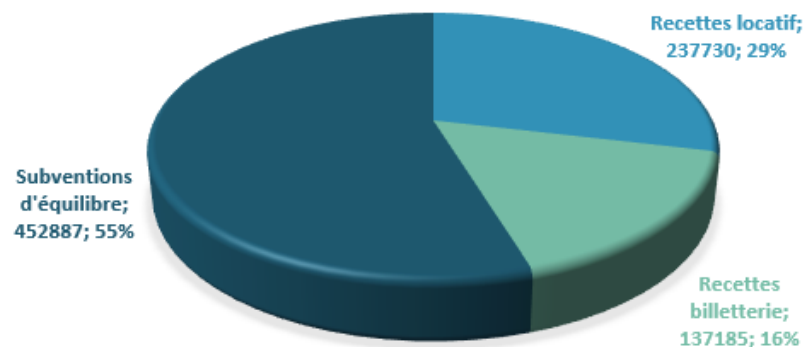
	Recettes de fonctionnement	BP 2023	Inscrit 2023	Réalisé 2023	Taux réalisation 2023
70	Produits des services	60 500	85 370	137 184,53	160,7%
73	Impôts et taxes				
74	Dotations et participations	12 000	920		
75	Autres produits de gestion courante	228 800	243 800	237 729,95	97,5%
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	562 000	562 000,00	452 886,99	80,6%
	Recettes réelles en euros	863 300	892 090,00	827 801,47	92,8%

En mouvements réels, les recettes de fonctionnement encaissées s'élèvent à 827,8 K€.

Elles présentent un taux de réalisation de 92,8 % des prévisions budgétaires (Budget primitif et décisions modificatives comprises).

Si les produits d'exploitation dynamisés par les recettes de billetterie font l'objet d'une sur-réalisation, le taux d'exécution de 92,8 % des recettes reflète la mobilisation partielle de la subvention d'équilibre. En effet, le pilotage du résultat 2023 à zéro a permis de ne solliciter que 80,6 % de la subvention initialement prévue.

Composition des recettes réelles de la section de fonctionnement



L'absence de financement extérieur en 2023 expliquent la légère baisse des recettes réelles d'une année sur l'autre (-0,4%)

Les recettes d'exploitation qui représentent 375 K€ continuent de progresser en 2023 et représentent 45 % de la section réelle contre 40 % en 2022.

- Les recettes de billetterie ont connu une forte progression en 2023 (+80%) et atteste de la diversité et de l'attractivité de l'offre culturelle proposée.
- A 238 K€, les produits du locatif évènementiel baissent de 13 K€ par rapport à 2023. Toutefois, les dépenses s'y rapportant sont de plus en plus productives puisque pour cette activité, 1 euro dépensé génère 2,8 € de recettes (2,6 € en 2022)
- La subvention du budget principal encaissée par le budget annexe s'élève à 453 K€. Elle est constituée d'une subvention d'équilibre pour 345 K€ et d'une subvention compensation de tarifs pour 108 K€, cette dernière étant grevée de tva à 5,5 %.

3- Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement		BP 2023	Inscrit 2023	Réalisé 2023	Restes-à-réaliser 2023	Taux réalisation 2023
21	Immobilisations corporelles	52 550	53 150,00	50 560,36	0	95,1%
Dépenses réelles en euros		52 550	53 150,00	50 560,36	-	95,1%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 50,6 K€ et ne représentent plus que 6,1 % des dépenses réelles totales. En l'absence de restes-à-réaliser sur 2024, ces dépenses se sont exécutées à 95,1 %.

Composition des dépenses de la section de d'investissement

Comptes par nature			Voté 2023	Réalisé 2023	Crédits annulés
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques		49 600,00	49 004,10	595,90
2183	Matériel de bureau et informatique		1 500,00	828,30	671,70
2184	Mobilier		1 500,00		1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles		550,00	727,96	- 177,96
Dépenses d'équipement en euros			53 150,00	50 560,36	2 589,64

Les dépenses d'équipements effectuées en 2023 se sont élevées à 50,6 K€ (contre 58,3 K€ en 2022)

Parmi les dépenses les plus significatives figurent les dépenses de matériels et outillages techniques dont l'achat de matériels d'éclairage pour 44 K€ (acquisition de lyre spot à couteaux) et de pendrillons destinés à la salle de diffusion pour 4,2 K€, ainsi que l'équipement en ordinateur portable pour le poste de direction au compte 2183.

4- La détermination et l'affectation du résultat 2023

La constatation du résultat 2023

Mouvements budgétaires	Réalizations budgétaires 2023		TOTAL
Section	Dépenses	Recettes	
Investissement	50 560,36	53 252,02	2 691,66
Fonctionnement	828 606,33	827 801,47	-804,86
Résultat de l'exercice 2023	879 166,69	881 053,49	1 886,80
Résultat fonct 2022		804,86	804,86
Résultat inv. 2022	195,90		- 195,90
Report résultats antérieurs	195,90	804,86	608,96
Résultat de clôture exercice 2023	879 362,59	881 858,35	2 495,76
Restes à réaliser 2023	-		0,00
Excédent cumulé global			2 495,76

Fin 2023, la section de fonctionnement dégage un résultat courant déficitaire, entièrement couvert par le résultat antérieur de sorte que l'excédent cumulé de fonctionnement est nul. Il n'y a aucun besoin de financement à couvrir puisque la section d'investissement ressort en excédent.

Le résultat de clôture est constitué uniquement d'un excédent d'investissement à hauteur de 2 495,76 €.

L'affectation du résultat 2023

BUDGET ANNEXE GESTION DE L'ECRIN	
Excédent cumulé de fonctionnement 2023	0,00
Excédent d'investissement 2023	2 495,76
Solde des restes-à-réaliser 2023	-
RaR Dépenses	-
RaR Recettes	-
Besoin de financement de l'exercice 2023	-
Affectation au budget supplémentaire 2023	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	-
Affectation complémentaire en section d'investissement (compte 1068)	-
Excédent de fonctionnement (compte 002)	-

En l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, le résultat de fonctionnement a été piloté de façon à ressortir à zéro.

Aucune affectation ne sera donc nécessaire.

Seule une recette d'investissement de 2 495,76 € sera reportée au compte 001 « solde d'exécution positif reporté » au budget supplémentaire 2024